



Arnaques aux cours scolaire sté xxxxxxxxxxxx

Par **mymy13**, le **09/09/2009** à **21:47**

Bonjour,rnJ 'ai contracté une société qui proposait ses services , pour des cours scolaires à domicile rnLa société s'appelle XXXXXXXX sis à Marseille rnPendant plus d'1 an ma fille recevait ses cours de maths.rnLa société m'envoyait les factures ainsi que l'attestation fiscale pour déclarer aux impôts.rnJusque là tout allait bien.rnIl y a quelques jours, j'ai reçu une mise en demeure venant de L'URSSAF me réclamant de payer des charges suite à ces cours ?rnJe ne comprends pas pourquoi je paierais alors que c'est la société ?rnPouvez-vous me dire quels recours puis-je avoir ?rnL 'URSSAF me demande de payer avant huissier et ne veux rien savoir ?rnComment faire ?rnEt, malheureusement, nous sommes plusieurs dans ce cas, les sommes allant de 150 euros à 2500 euros rnJe vous remercie par avance de bien vouloir me répondre rnCordialement.

Par **Erwann III**, le **09/09/2009** à **22:32**

Bjr, rnla réponse doit se trouver dans le contrat que vous avez signé avec cette société. rnSi l'urssaf vous réclame des charges, c'est qu'elle vous considère comme employeur, ce qui est très étonnant puisqu'il s'agit à priori d'une prestation de service rétribuée par facture avec TVA. rnRelisez le contrat et prenez rendez-vous à l'urssaf.